

LANCEMENT DU DÉFI MOBILITÉ. A VOS MARQUES, PRÊTS, PARTEZ !

Le 15 juillet, Stéphane BARBÉ, Conseiller délégué aux mobilités alternatives, Matthieu GIOVANNONE, Président du Conseil de Développement, Vincent MASDUPUY et Estelle HAMEL, Vice-Présidents à la Communication et la Vie du Conseil de Développement, présentent le défi Mobilité à destination des habitants du Cotentin.

Objectif : utiliser des alternatives à la voiture individuelle durant 15 jours et tester gratuitement le réseau de transports Cap Cotentin nouvellement déployé.

Instance de démocratie participative, le Conseil de développement est constitué de plus de 200 membres bénévoles (entreprises, associations, syndicats, citoyens...). Il a vocation à alimenter la réflexion des élus de l'agglomération sur les projets et enjeux du Cotentin. Par ailleurs, le conseil de développement se veut être un support pour mener des actions de sensibilisation notamment sur les politiques de l'agglomération et porter

des animations territoriales auprès des habitants du territoire grâce aux « défis du CODEV ».

En 2019, la Communauté d'agglomération du Cotentin a saisi le Conseil de Développement afin qu'il formule un avis sur le plan de déplacements du Cotentin. Les membres du Conseil de Développement ont salué cette initiative et apprécié le travail qui avait été réalisé. Après plusieurs semaines de réflexions, des propositions ont été présentées et intégrées dans la rédaction finale du plan de déplacements.

Passée cette phase de réflexion, le Conseil de Développement a également souhaité s'engager dans une action concrète : le Défi Mobilité avec pour ambition d'évaluer les possibilités offertes sur le Cotentin de se déplacer autrement que seul dans sa voiture au quotidien.

Une première édition a été menée à l'automne 2020 durant laquelle 14 habitants du Cotentin ont relevé le défi. Des enseignements tels que le besoin de sécuriser et d'étendre le réseau des pistes cyclables sur le Cotentin, de renforcer l'intermodalité ou encore de mener des actions de sensibilisation et

de pédagogie auprès de l'ensemble des automobilistes ont pu être soulignés.

Face au succès de la première édition du défi, le Conseil de développement en partenariat avec la Communauté d'agglomération souhaitent réitérer l'opération du 9 au 23 septembre à l'occasion du lancement récent de la nouvelle offre de transports sur le Cotentin : Cap Cotentin.

Le Défi Mobilité, édition 2021

Les objectifs du « Défi Mobilité du Cotentin » sont les suivants :

- Sensibiliser la population au fait que la voiture individuelle peut être substituée par des moyens de transports ou des services de mobilité alternatifs pour la plupart des trajets effectués au quotidien.
- Impulser un changement progressif des comportements en matière de mobilité et réduire ainsi l'usage de la voiture individuelle.
- Tester la nouvelle offre de transports CAP Cotentin.

Chaque participant, en contrepartie d'un engagement à limiter l'utilisation de la voiture personnelle, disposera le temps du défi d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE), prêté par la Communauté d'agglomération et d'un kit mobilité. Ce dernier sera composé notamment d'un accès gratuit au réseau de transports sur le territoire du Cotentin, d'informations et dépliants sur la mobilité dans le Cotentin et d'un carnet de bord pour noter les impressions, les difficultés et surtout les exploits journaliers !

Ce kit mobilité sera remis à l'occasion d'une soirée de lancement au cours de laquelle, une présentation des réseaux de transports existants sur le Cotentin sera faite aux participants.

Ce défi est un moyen de découvrir de nouveaux modes de transport, tout en faisant baisser les émissions de gaz à effet de serre. De plus, les enseignements de ce défi viendront alimenter les réflexions et propositions en matière de déplacements du Conseil de développement. Une soirée d'échanges autour des retours d'expériences des participants viendra clôturer cette nouvelle édition. Cette soirée sera aussi l'occasion de décerner différents prix aux participants. Tout le monde sera gagnant. Attention, places limitées aux 30 premiers inscrits!

Rappel des conditions de participation :

- Avoir déposé une candidature à l'opération « Défi Mobilité du Cotentin » au plus tard le 27 août 2021 à l'adresse mail suivante : codevlecotentin@gmail.com
- Faire partie des 30 premiers inscrits ;
- Être majeur et résident de la Communauté d'agglomération du Cotentin ;
- Être titulaire du permis de conduire, posséder un véhicule et utiliser régulièrement son véhicule personnel dans ses déplacements, notamment domicile/ travail ;
- Assurer sa présence lors des événements de lancement et de clôture du défi ;

- Être titulaire d'une assurance de responsabilité civile ainsi que d'une assurance automobile en cours de validité durant toute l'opération ainsi que d'un casier judiciaire vierge.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 27 août 2021 par mail à l'adresse suivante : codevlecotentin@gmail.com ou par téléphone au 02.50.79.17.81 (contact : Anne-Cécile RENOUARD – LE PEUTREC)